



Communiqué de presse

Mardi 4 avril 2023

Non à la loi anti-locataires de Kasbarian-Bergé !

Aujourd'hui, à 15H00 est votée, à l'Assemblée Nationale, par la droite réactionnaire de Renaissance, LR et RN, la loi dite Kasbarian-Bergé qui remet en cause le droit au maintien dans le logement. Sous prétexte de s'attaquer aux squats, cette loi de régression sociale criminalise les locataires en rupture de bail. La CNL du Val-de-Marne refuse cette stigmatisation des locataires à un moment de crise sociale et économique grave et demande la non-application de cette loi.

La loi Kasbarian-Bergé va être votée aujourd'hui en seconde lecture à l'Assemblée Nationale. Sous prétexte de s'attaquer aux squats, elle criminalise les locataires en dette de loyers et qui resteraient dans le logement après un jugement d'expulsion avec une amende de 7 500 euros. On échappe de peu à la peine de prison qui était prévue dans le premier projet !

La loi prévoit également de raccourcir les délais d'expulsion et retire au juge le pouvoir de surseoir à l'expulsion.

Rappelons que les impayés de loyer c'est 3 % par an et que les squats c'est 142 cas en 2021 dont 77 % de résolus. Les députés font de cas particuliers une règle générale. Surtout, c'est opposer le droit au logement qui n'est pas inscrit dans la Constitution française au droit à la propriété qui, lui, l'est.

Cette loi reste profondément scandaleuse dans le contexte économique et social que nous vivons avec des augmentations des quittances allant jusqu'à 200 % et un pouvoir d'achat en régression. Les accidents de la vie se multiplient, les impayés de loyer ont augmenté de 10 %. Le pire va arriver et cette loi va augmenter le nombre d'expulsions locatives.

Sans compter qu'elle rend coupables toutes les organisations qui aideraient au maintien dans les lieux comme elle entame le droit de grève en condamnant les occupations de locaux économiques.

Comme la réforme de la retraite, on punit sans prévenir... !

Les solutions existent pourtant, réquisitionner les logements vacants comme les millions de mètres carrés de bureaux inutilisés, construire des logements sociaux et mettre en place la sécurité sociale du logement qui sécuriserait autant le parcours locatif que le parcours du propriétaire.

La CNL du Val-de-Marne refuse cette stigmatisation des locataires à un moment de crise sociale et économique grave et demande la non-application de cette loi.

Fédération C.N.L. du Val-de-Marne
Contact presse

CNL 94 01 43 91 11 11 / cni.94@wanadoo.fr – [#cnlvaldemarne](https://twitter.com/cnlvaldemarne)